



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018*

N°2018/10/047 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE LA ZAC MULTISITES SAINT-FIACRE / VERDUN - BERLIOZ / FUBLAINES

L'an deux mille dix-huit le jeudi 18 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS (arrivée à 22h00), Emmanuel FONKING (arrivé à 20h15), Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ (arrivé à 20h15), Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 2

Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE.

Absents excusés : 4

Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Fathia BEN MABROUK, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGÉY.

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles, L. 300-4, L. 300-5, L. 311-1 et suivants ainsi que R. 311-1 et suivants,

VU la délibération n°2010/12/001 du 16 décembre 2010, arrêtant le périmètre d'étude, les modalités de la concertation publique et confirmant les objectifs poursuivis pour l'aménagement des secteurs Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20181023-2018-047DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

VU la délibération n°2011/11/027 du 25 novembre 2011, approuvant le bilan de la concertation (concertation lancée par délibération du Conseil Municipal du 27 décembre 2010, et achevée par une réunion et une journée portes ouvertes le 29 janvier 2011) pour la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites Saint-Fiacre / Verdun - Berlioz / Fublaines,

VU la délibération n°2011/11/028 du 25 novembre 2011, portant création de la ZAC multisites Saint-Fiacre / Verdun - Berlioz / Fublaines,

VU la délibération n°2012/12/002 du 20 décembre 2012 attribuant la concession de la réalisation de la ZAC multisites Saint-Fiacre / Verdun - Berlioz / Fublaines à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) (devenue Grand Paris Aménagement),

VU le traité de concession d'aménagement (TCA) relatif à la ZAC multisites Saint-Fiacre / Verdun - Berlioz / Fublaines signé le 16 janvier 2013,

VU l'avenant n° 1 au TCA relatif à la ZAC multisites Saint-Fiacre / Verdun - Berlioz / Fublaines signé le 7 décembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 18 voix POUR (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAU, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Emmanuel FONKING, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ) et 4 voix CONTRE (Mesdames, Messieurs, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI)

APPROUVE le compte rendu financier annuel à la collectivité territoriale concédante au titre des exercices 2017 annexé à la présente,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

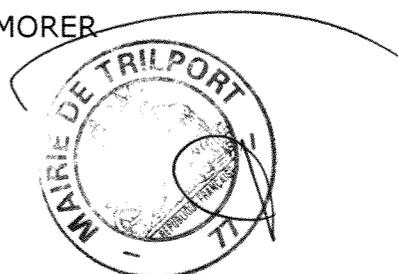
Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20181023-2018-047DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018